

Tarifs 2023

Sommaire

<u>I. AVIATION GENERALE</u>	5 à 7
1. Redevances forfaitaires applicables aux aéronefs de l'aviation générale	5 à 6
2. Redevances applicables aux aéronefs d'un poids inférieur ou égal à 6 tonnes basés et exploités à des fins non commerciales (y compris les militaires)	6
3. Majorations diverses	6
4. Autres prestations d'assistance	7
<u>II. AVIATION COMMERCIALE</u>	8 à 11
1. Redevances pour service public aéroportuaire	8 à 9
1.1. Redevance d'atterrissage incluant le balisage lumineux	8 à 9
1.2. Redevance de stationnement	10
1.3. Redevance passager	10
1.4. Redevance passerelle	10
1.5. Redevance convertisseur fixe	10
2. Cas particuliers	10
3. Taxe aéroport (sécurité sûreté)	11
4. Création et développement de ligne	11
<u>III. AUTRES ACTIVITES</u>	12 à 19
1. Location de terrain ou immeubles	12 à 13
2. Redevances perçues en contrepartie des autorisations de prises de vues et de son	13
3. Prestations diverses	14 à 15
4. Titre de contrôle d'accès	15
5. Redevances de stationnement parkings publics autos	15 à 17
6. Redevances parkings loueurs de voitures	17
7. Redevances aire de stockage loueurs de voitures	17
8. Redevance parking pour entreprises exerçant une activité permanente sur site	17-18
9. Tarif parking pour opération spéciale	18
10. Accès à la station des taxis et des VTC	18
11. Gare routière	18
12. Badge d'accès aux parkings	18
<u>IV. MODALITÉS PARTICULIÈRES</u>	19 à 20
1. Assurance	19
2. Paiement des redevances et prestations	19
3. Mode de règlement	19 à 20
4. Délais de règlement	20
5. Dépassement du délai de règlement des factures	20
6. Retenue au sol	20
7. Mise en application	20
<u>V. TARIF ASSISTANCE VOLS COMMERCIAUX NON REGULIERS (CHARTERS)</u>	21 à 22
1. Prestation de matériel	21 à 22
2. Prestation de personnels	22
3. Majorations diverses	22

Aéroport de Biarritz-Pays Basque

7, Esplanade de l'Europe
64600 ANGLET
France

Numéro SIRET

25640163900040

Code APE

5223 Z

Règlement des factures

A l'ordre de : Trésorier Anglet Adour Océan
Banque de France 30001-00178-G6400000000-82
Identification Internationale :
IBAN FR 89 3000 1001 78G6 4000 0000 082
Identifiant Swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT

Contacts utiles

05-59-43-83-54 (Chef d'Escale de Permanence)
05-59-43-83-54 (Demande assistance-facturation aviation commerciale)
05-59-43-83-49 (Demande assistance-facturation aviation générale)

Adresse SITA

BIQAPXH

E-Mail :

Chef d'Escale de Permanence : cep@biarritz.aeroport.fr

Facturation et demande d'assistance pour l'aviation commerciale :
cep@biarritz.aeroport.fr

Facturation et demande d'assistance pour l'aviation générale :
onetexecutive@biarritz.aeroport.fr

Site Web : <http://www.biarritz.aeroport.fr>

Il appartient aux usagers d'informer l'Aéroport de Biarritz-Pays Basque de toute modification apportée à leur flotte : achat, vente, location, leasing, modification des caractéristiques d'un aéronef, etc...sous peine de se voir facturer des prestations dont ils n'auraient pas été bénéficiaires ou dont les taux seraient erronés.

Vu l'avis donné par la commission Consultative Economique de l'Aéroport de Biarritz-Pays Basque, le 21 novembre 2022.

Article 1 :

Sont fixés ainsi qu'il suit les conditions d'établissement et de perception ainsi que les nouveaux tarifs hors taxes des redevances applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

I. AVIATION GENERALE (Montant HT)

1. Redevances forfaitaires et tarifs d'assistance applicables aux aéronefs non basés de l'aviation générale

La redevance forfaitaire inclut, les redevances d'atterrissage, de stationnement (24 heures indivisibles), le balisage et passager.

Le tarif d'assistance comprend : Le placement des avions, cales, accès à la salle pilote, assistance passagers et bagages, météo/notams, coordination du vol. Pour les aéronefs de 4 tonnes et plus, l'assistance comprend également l'accès au salon VIP, le catering sur commande, les réservations d'hôtels et de taxis, les informations touristiques.

Au-delà de 24h de stationnement, il sera décompté, dès la première heure suivante, une redevance de stationnement qui sera calculée par tonne et par heure et qui s'ajoutera à la redevance d'atterrissage.

Tonnage	Redevance forfaitaire Atterrissage/Balisage/Passager/Parking	Assistance obligatoire	Stationnement au-delà de 24h par tonne et par heure
De 0 à moins de 2 T	36,51 €	48,00 €	
De 2 à moins de 4 T	52,35 €	178,00 €	
De 4 à moins de 6 T	75,55 €	295,00 €	
De 6 à moins de 8 T	137,48 €	295,00 €	
De 8 à moins de 10 T	153,58 €	550,00 €	
De 10 à moins de 12 T	170,85 €	561,00 €	De novembre à Mars par tonne/heure : 0,40 €
De 12 à moins de 14 T	195,88 €	561,00 €	
De 14 à moins de 16 T	222,57 €	561,00 €	D'avril à octobre par tonne/heure : 1,41 €
De 16 à moins de 18 T	238,45 €	792,00 €	
De 18 à moins de 20 T	255,29 €	792,00 €	
De 20 à moins de 22 T	271,18 €	1 100,00 €	
De 22 à moins de 38 T	*	1 600,00 €	
De 38 à moins de 50 T	*	2 000,00 €	
De 50 à moins de 100T	*	2 500,00 €	
Au-delà de 100 T	*	4 500,00 €	

* Au-delà de 22 tonnes, la redevance atterrissage sera calculée selon le barème de l'aviation commerciale, à laquelle s'ajouteront la redevance passager et la redevance de stationnement.

La prestation pour l'accès côté piste des véhicules de transport de personnes, à la demande des clients (compagnies, hôtels, agences réceptives...), est facturée sur la base d'un tarif de 195,00 € TTC par passage et par véhicule, en sus des services d'assistance.

a. Réductions applicables

- Durant l'hiver IATA une réduction de 25 % sera appliquée sur la redevance atterrissage aux aéronefs de 0 à 2 tonnes.
- Les vols effectués par le SAMU bénéficient d'un abattement de 25% sur la redevance atterrissage.

2. Redevances applicables aux aéronefs d'un poids inférieur ou égal à 6 tonnes basés et exploités à des fins non commerciales y compris les militaires

Un aéronef est réputé être basé s'il stationne plus de 8 mois de l'année au sein de l'aérodrome de Biarritz-Pays Basque et que le stationnement s'effectue obligatoirement dans un abri aéronefs facturé en sus. En outre, l'aéronef doit être déclaré par son propriétaire auprès des services d'Aéroport de Biarritz-Pays Basque.

Des conditions particulières peuvent être accordées pour toute exploitation commerciale. Le montant des redevances atterrissage sera calculé en fonction du nombre de mouvements réalisés par aéronef, par an.

Tonnage	Atterrissage
De 0 à 1 T	4,31 €
De 1 à 2 T	6,46 €
De 2 à 6 T*	8,61 €

* Au-delà de 6 tonnes, la redevance sera calculée selon le barème de l'aviation commerciale.

a. Réductions applicables

Pour les aéroclubs basés, un forfait de 200 atterrissages sera appliqué par aéronef composant la flotte de chacun de ces aéroclubs.

3. Majorations diverses

Heures d'ouverture du Terminal d'Aviation d'Affaires	Saison été IATA : 9h00-21h00 Saison hiver IATA : 9h00-18h00
Majoration pour assistance, ces majorations se cumulent	
- Les dimanches	50%
- Les jours fériés	50%
- En dehors des heures d'ouverture	50%

Pour toute annulation d'un vol réservé à moins de 24h de son arrivée, seront facturés des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- 100 % du forfait assistance
- 100% du tarif de stationnement programmé

En l'absence d'autorisation préalable (PPR) de stationnement, une somme forfaitaire de 100,00 € HT sera facturée en sus des autres services et prestations.

4. Autres prestations d'assistance

- Groupe électrique autonome mobile 28V	
- Groupe à air (par démarrage d'aéronef)	280,00 €
- Tractage ou push	180,00 €
- Tracteur + chariot	50,00 €
- Escabeau	99,00 €
- Vidange toilettes	36,00 €
- Eau potable	36,00 €
- Sac de lest 25 kg	13,00 €
- Dégivrage :	
- De 0 à moins de 7 tonnes	700,00 €
- De 7 à moins de 21 tonnes	1 200,00 €
- A partir de 21 tonnes	1 400,00 €
- Nettoyage extérieur avion à sec	

La prestation de nettoyage technique est réalisée à la main, avec des produits homologués (Super Bee 210D Cleaner, lingettes microfibras, alcool Isopropylique : produits hublot / pare-brise, pinceaux pour le nettoyage des trains d'atterrissage...)

Catégories avions envergures	Prestation de jour €	Prestation de nuit €	Prestation Dimanche de jour €	Prestation Dimanche de nuit €	Prestation férié de jour €	Prestation férié de nuit €
A de moins de 15m	978,00	1 323,00	1 099,00	1 648,00	1 760,00	1 979,00
B de 15 à - de 20 m	1 380,00	1 863,00	1 553,00	2 326,00	2 484,00	2 795,00
B+ de 20 à - de 24m	1 840,00	2 484,00	2 070,00	3 102,00	3 312,00	3 726,00
C au delà de 24 m	2 300,00	3 105,00	2 588,00	3 877,00	4 140,00	4 658,00

II. AVIATION COMMERCIALE

Cette catégorie concerne les aéronefs réalisant des liaisons régulières ou des vols charters, les aéronefs de l'aviation générale de plus de 22 tonnes et les aéronefs militaires de plus de 6 tonnes.

1. Redevances pour service public aéroportuaire (Montant HT)

1.1. Redevance d'atterrissage incluant le balisage lumineux

Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif
7	15,53 €	51	127,12 €	95	310,57 €	139	522,83 €
8	16,51 €	52	130,75 €	96	315,40 €	140	527,66 €
9	17,48 €	53	134,36 €	97	320,22 €	141	532,48 €
10	18,43 €	54	137,98 €	98	325,05 €	142	537,28 €
11	19,40 €	55	141,61 €	99	329,88 €	143	542,14 €
12	20,36 €	56	145,23 €	100	334,69 €	144	546,96 €
13	21,32 €	57	148,88 €	101	339,52 €	145	551,77 €
14	22,29 €	58	152,49 €	102	344,33 €	146	556,61 €
15	23,26 €	59	156,11 €	103	349,17 €	147	561,43 €
16	24,22 €	60	159,75 €	104	353,98 €	148	566,24 €
17	25,18 €	61	163,36 €	105	358,81 €	149	571,09 €
18	26,17 €	62	166,97 €	106	363,63 €	150	575,91 €
19	27,13 €	63	170,61 €	107	368,45 €	151	580,72 €
20	28,08 €	64	174,23 €	108	373,28 €	152	585,54 €
21	29,05 €	65	177,86 €	109	378,11 €	153	590,38 €
22	30,02 €	66	181,48 €	110	382,93 €	154	595,20 €
23	30,98 €	67	185,10 €	111	387,76 €	155	600,02 €
24	31,95 €	68	188,73 €	112	392,58 €	156	604,87 €
25	32,92 €	69	192,35 €	113	397,40 €	157	609,67 €
26	36,53 €	70	195,97 €	114	402,24 €	158	614,49 €
27	40,16 €	71	199,59 €	115	407,06 €	159	619,33 €
28	43,79 €	72	203,20 €	116	411,88 €	160	624,15 €
29	47,42 €	73	206,83 €	117	416,71 €	161	628,97 €
30	51,03 €	74	210,46 €	118	421,52 €	162	633,80 €
31	54,66 €	75	214,08 €	119	426,35 €	163	638,61 €
32	58,28 €	76	218,92 €	120	431,17 €	164	643,44 €
33	61,91 €	77	223,72 €	121	436,00 €	165	648,27 €
34	65,54 €	78	228,55 €	122	440,82 €	166	653,09 €
35	69,15 €	79	233,39 €	123	445,64 €	167	657,92 €
36	72,77 €	80	238,20 €	124	450,49 €	168	662,75 €
37	76,40 €	81	243,02 €	125	455,29 €	169	667,56 €
38	80,02 €	82	247,87 €	126	460,12 €	170	672,38 €
39	83,63 €	83	252,67 €	127	464,96 €	171	677,20 €
40	87,26 €	84	257,50 €	128	469,77 €	172	682,04 €
41	90,89 €	85	262,33 €	129	474,59 €	173	686,86 €
42	94,51 €	86	267,15 €	130	479,43 €	174	691,66 €
43	98,13 €	87	271,98 €	131	484,25 €	175	696,51 €
44	101,77 €	88	276,79 €	132	489,07 €	176	701,33 €
45	105,38 €	89	281,62 €	133	493,90 €	177	706,15 €
46	108,99 €	90	286,45 €	134	498,71 €	178	710,99 €
47	112,63 €	91	291,27 €	135	503,54 €	179	715,81 €
48	116,25 €	92	296,11 €	136	508,35 €	180	720,62 €
49	119,87 €	93	300,93 €	137	513,19 €	181	725,46 €
50	123,50 €	94	305,74 €	138	518,01 €	182	730,27 €

Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif
183	735,10 €	221	918,43 €	259	1 101,74 €	297	1 285,07 €
184	739,93 €	222	923,23 €	260	1 106,56 €	298	1 289,87 €
185	744,75 €	223	928,08 €	261	1 111,40 €	299	1 294,72 €
186	749,57 €	224	932,91 €	262	1 116,22 €	300	1 299,54 €
187	754,39 €	225	937,71 €	263	1 121,03 €	301	1 304,35 €
188	759,23 €	226	942,55 €	264	1 125,88 €	302	1 309,18 €
189	764,05 €	227	947,36 €	265	1 130,69 €	303	1 314,02 €
190	768,87 €	228	952,18 €	266	1 135,50 €	304	1 318,82 €
191	773,70 €	229	957,03 €	267	1 140,33 €	305	1 323,65 €
192	778,52 €	230	961,84 €	268	1 145,17 €	306	1 328,49 €
193	783,34 €	231	966,66 €	269	1 149,97 €	307	1 333,30 €
194	788,18 €	232	971,50 €	270	1 154,82 €	308	1 338,12 €
195	792,99 €	233	976,31 €	271	1 159,64 €	309	1 342,97 €
196	797,82 €	234	981,13 €	272	1 164,45 €	310	1 347,77 €
197	802,65 €	235	985,96 €	273	1 169,28 €	311	1 352,60 €
198	807,46 €	236	990,79 €	274	1 174,12 €	312	1 357,43 €
199	812,28 €	237	995,60 €	275	1 178,92 €	313	1 362,26 €
200	817,13 €	238	1 000,44 €	276	1 183,76 €	314	1 367,08 €
201	821,94 €	239	1 005,25 €	277	1 188,59 €	315	1 371,91 €
202	826,75 €	240	1 010,08 €	278	1 193,40 €	316	1 376,72 €
203	831,58 €	241	1 014,91 €	279	1 198,23 €	317	1 381,55 €
204	836,41 €	242	1 019,73 €	280	1 203,04 €	318	1 386,38 €
205	841,22 €	243	1 024,55 €	281	1 207,88 €	319	1 391,19 €
206	846,06 €	244	1 029,38 €	282	1 212,70 €	320	1 396,03 €
207	850,89 €	245	1 034,20 €	283	1 217,51 €	321	1 400,84 €
208	855,70 €	246	1 039,03 €	284	1 222,35 €	322	1 405,67 €
209	860,53 €	247	1 043,86 €	285	1 227,18 €	323	1 410,49 €
210	865,36 €	248	1 048,67 €	286	1 231,98 €	324	1 415,32 €
211	870,17 €	249	1 053,51 €	287	1 236,83 €	325	1 420,14 €
212	875,01 €	250	1 058,33 €	288	1 241,65 €	326	1 424,97 €
213	879,84 €	251	1 063,13 €	289	1 246,46 €	327	1 429,80 €
214	884,65 €	252	1 067,99 €	290	1 251,30 €	328	1 434,63 €
215	889,48 €	253	1 072,81 €	291	1 256,12 €	329	1 439,46 €
216	894,30 €	254	1 077,61 €	292	1 260,93 €	330	1 444,29 €
217	899,14 €	255	1 082,45 €	293	1 265,78 €	331	1 449,12 €
218	903,96 €	256	1 087,28 €	294	1 270,59 €	332	1 453,95 €
219	908,76 €	257	1 092,09 €	295	1 275,40 €	333	1 458,79 €
220	913,61 €	258	1 096,93 €	296	1 280,24 €	334	1 463,62 €

1.2. Redevance de stationnement

Quelle que soit la nature du trafic effectué par l'aéronef, il sera perçu au-delà d'un délai de franchise fixé à 1 heure, une redevance de stationnement, qui sera calculée par tonne et par heure indivisible.

- Tarif : **0,40 €**

1.3. Redevance passager

Cette redevance est due pour l'utilisation des ouvrages et locaux servant à l'embarquement, au débarquement, à l'accueil des passagers et au traitement de leurs bagages.

a. Tarif

- Par passager : **6,87 €** (dont 0,42 € pour assistance PMR)

b. Exonération

Les membres d'équipage, les passagers en transit direct (arrivée et départ sous même numéro de vol), les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome en raison d'un incident technique, les enfants de moins de deux ans.

1.4. Redevance passerelle

- Tarif : **20,00 €** par 1/4 d'heure indivisible.

La tarification est plafonnée à 120,00 €.

- Pour les vols « night stop », la tarification est plafonnée à 80,00 €

1.5. Redevance convertisseur fixe

- Tarif : **20,00 €** par 1/4 d'heure indivisible au-delà d'un délai de franchise fixée à 1 heure.

2. Cas particuliers (Montant HT)

a. Majorations diverses

Heures d'ouverture de l'aéroport	Montant de la majoration
Extension d'ouverture en dehors des heures d'ouverture de l'aéroport (selon publication AIP et/ou Notam)	800,00 €

b. Réductions applicables

Vols d'entraînement : les aéronefs non basés bénéficient, pour des vols d'entraînement, d'un abattement de 50% sur la redevance atterrissage forfaitaire.

3. Taxe aéroport sécurité-sûreté (Montant HT)

- Taxe d'aéroport fixée par arrêté Ministériel : 10,00 € du 01/04/2023 au 31/03/2024

4. Création et développement de ligne

Pour la création ou le développement de lignes aériennes, Aéroport de Biarritz-Pays Basque peut intervenir dans le cadre du principe de l'opérateur en économie de marché. La contribution financière d'Aéroport de Biarritz-Pays Basque est définie en fonction des objectifs stratégiques et économiques de l'Aéroport.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service de développement des lignes de l'Aéroport de Biarritz-Pays Basque :
<https://biarritz.aeroport.fr/fr/professionnels/developpement-commercial/>

III. AUTRES ACTIVITES

1. Location de terrains ou immeubles (Montant HT)

a. Terrain nu par m²/an 3,96 €

b. Terrain viabilisé par m²/an 6,60 €

c. Zone commerciale des loueurs de véhicules par m²/an

- Emplacement aménagé 90,90 €
- Local à usage commercial mis à disposition par l'aéroport 331,13 €

d. Location d'immeubles à l'année par m²/an

- Bâtiment de maintenance 201,73 €
- Bâtiment à usage de hangars, ateliers, garages, magasins 44,75 €

- Locaux de l'aérogare de l'aviation commerciale par m²/an

- Activité commerciale (retail, restauration...) 248,64 €
- A usage de bureau 192,43 €
- A usage de réserves, de vestiaires... 123,68 €
- Plateau nu à aménager 64,48 €

- Locaux de l'aérogare d'aviation d'affaires par m²/an

- Locaux aménagés 192,43 €
- A usage de réserves, de vestiaires 123,68 €
- Plateau nu à aménager 49,89 €

- Locaux du bâtiment du PARIF par m²/an

- A usage de bureau 192,43 €
- A usage de réserves, de vestiaires... 123,68 €

e. Location de salles de réunion

- ½ journée 100,00 €
- Journée 150,00 €

Pour les sous-traitants, partenaires et locataires exerçant une activité sur le site aéroportuaire, une remise de 50% est applicable.

f. Réservation du salon VIP de l'Aviation d'Affaires

- Demi-journée avec accès aux prestations de base (wifi, boissons chaudes & froides (de 9h00 à 13h00 ou de 14h00 à 18h00) 180,00 €
- Journée avec accès aux prestations de bas (wifi, boissons chaudes & froides) (de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00) 300,00 €

g. Location de surfaces pour opérations spéciales par m²/an (hors parc autos) 1,37 €

h. Locations diverses

- Comptoir dans l'aérogare par demi-journée (Accueil congrès, séminaires...) 70,00 €
- Banque d'enregistrement dédiée (pour une durée de 2 heures) avec mise à disposition du personnel 98,00 €
- Affichage personnalisé sur le système de vidéo affichage de l'aéroport au départ et ou à l'arrivée et ou à l'embarquement (par vol et par banque) 111,00 €

2. Redevances perçues en contrepartie des autorisations de prises de vues cinématographiques ou photographiques et prises de son par demi-journée (Montant hors taxes HT)

- Reportage photographique 300,00 €
- Long et court métrage, vidéo, télévision 600,00 €

Autorisations gratuites

En général, elles sont accordées chaque fois que le but commercial est totalement exclu de l'opération de prises de vues ou de son.

En particulier, bénéficieront de la gratuité, les autorisations délivrées dans un but d'information générale (presse, radio, télévision, journaux d'entreprises) et sous réserve d'en apprécier l'opportunité et le bien fondé, les autorisations sollicitées par les administrations françaises, les grandes œuvres et grands établissements nationaux de bienfaisance, les grands clubs nationaux et internationaux.

Les autorisations de prises de vues accordées aux transporteurs aériens dans le but de réaliser avec des appareils à main, type reportage exclusivement, des prises de vues portant sur des événements d'actualité les intéressant directement constructeurs de matériel aéronautique et aux entreprises travaillant pour l'aéroport qui demanderont à réaliser des prises de vues dans les mêmes conditions et pour les mêmes fins.

Les passagers, visiteurs et accompagnateurs ont toute latitude de prendre des vues d'amateur, exclusivement.

3. Prestations diverses (Montant hors taxes HT)

a. Eau, électricité, gaz

Consommation : Facturation suivant convention passée avec le gestionnaire ou facturation directe par le prestataire de services.

Les tarifs forfaitaires sont revalorisés en fonction de l'évolution des tarifs facturés par les fournisseurs d'énergie de l'aéroport.

b. Téléphone VOIP

Dans le cadre du passage à la téléphonie VOIP, suite à l'abandon des technologies analogiques, l'aéroport Biarritz-Pays Basque propose les prestations suivantes :

- Achat d'un téléphone fixe* configuré 100,00 €

c. Consommations

- Ligne interne 5,00 € /mois/ligne
- Ligne externe + interne 10,00 €/mois/ligne
- Numéros spéciaux Au réel

* inclus le SVI (serveur vocal interactif), la messagerie vocale personnalisable, mode jour/ nuit, le mode suivez-moi et le report vers un téléphone portable (consommation de la ligne externe).

d. Charges locatives pour bureaux dans l'aérogare (Ménage, déchets, jardinage, multifonction...)

Facturation suivant convention passée avec le gestionnaire ou facturation directe par le prestataire de services. Toutes demandes de fournitures ou prestations de services non précisées ci-dessus sont traitées de gré à gré avec l'utilisateur ou font l'objet d'une facturation sur la base des débours de l'aéroport, majorée de 15% pour couverture de frais généraux d'exploitation.

e. Engin de manutention (permis CACES 3B obligatoire)

- Nacelle élévatrice 12,20 m (sans conducteur) par jour (120AET) 166,98 €
- Nacelle élévatrice 10,00 m (sans conducteur) par jour (105 VRJ) 103,30 €
- Chariot élévateur 2,5 T avec conducteur par jour 204,32 €

f. Prestation de personnels (par heure)

- Agent de maintenance qualifié 59,05 €
- Manutentionnaire 51,73 €
- Hôtesse d'accueil-Accompagnement 70,82 €
- Chef d'Escale de Permanence 83,99 €

g. Vente sac plastique pour bagage (Montant TTC) 1,50 €

h. Vente carton pour transport vélo (Montant TTC) 15,00 €

i. Objet trouvé (Montant TTC)

Règlement auprès de notre partenaire « France Objets Trouvés »

- Frais de gestion tout objet 9,00 €
- Frais de gestion matériel numérique 12,00 €

4. Titre de contrôle d'accès (Montant HT)

- Titre de circulation Aéroportuaire (TCA) Demande initiale, renouvellement, perdu, volé, détérioré	50,00 €
- Laissez- passé, véhicules (LPV) Demande initiale, renouvellement, perdu, volé, détérioré	25,00 €

5. Redevances de stationnement parkings publics autos (Montant TTC)

a. Tarif abonnement annuel

Abonnement	P2 Confort	P4 Premium	P5 Longue Durée
Annuel	1 188,00 €	1 560,00 €	
Annuel Exclusivement réservé au personnel naviguant			580,00 €
Remplacement carte magnétique	12,00 €	12,00 €	12,00 €

b. Ticket perdu

En cas de non reconnaissance de la plaque d'immatriculation en sortie et de non présentation d'un justificatif, un forfait ticket perdu est appliqué selon les modalités suivantes :

- Parking P0, P3 et P5	60,00 €
- Parking P1, P2 et Dépose Express	100,00 €

c. Tarif hors abonnement

Tarifs TTC	Dépose Express	P1 & P2 Confort	P4 Premium	P0 & P3 Longue Durée	P5 Longue Durée A partir de 5 j Exclusivité Web
0 à 7 mn	0,00 €	0,00 €	15,20 €	1,00 €	
7 à 15 mn	1,50 €	0,00 €	15,30 €	1,50 €	
15 à 30 mn	3,00 €	2,30 €	15,40 €	2,30 €	
30 à 45 mn	4,50 €	3,80 €	15,50 €	3,80 €	
45 mn à 1h	6,00 €	4,30 €	15,60 €	4,30 €	
1h à 1h15	7,50 €	4,80 €	15,70 €	4,80 €	
1h15 à 1h30	9,00 €	5,30 €	15,80 €	5,30 €	
1h30 à 1h45	10,50 €	5,80 €	15,90 €	5,80 €	
1h45 à 2h	12,00 €	6,00 €	16,00 €	6,00 €	
2h à 2h15	13,50 €	6,10 €	16,10 €	12,00 €	
2h15 à 2h30	15,00 €	6,30 €	16,20 €	12,10 €	
2h30 à 2h45	16,50 €	6,50 €	16,30 €	12,20 €	
2h45 à 3h	18,00 €	6,70 €	16,40 €	12,30 €	

Tarifs TTC	Dépose Express	P1 & P2 Confort	P4 Premium	P0 & P3 Longue Durée	P5 Longue Durée A partir de 5 j Exclusivité Web
3h à 3h15	19,50 €	6,90 €	16,50 €	12,40 €	
3h15 à 3h30	21,00 €	7,10 €	16,60 €	12,50 €	
3h30 à 3h45	22,50 €	7,30 €	16,70 €	12,60 €	
3h45 à 4h	24,00 €	7,50 €	16,80 €	12,70 €	
4h15 à 4h30	27,00 €	7,90 €	17,00 €	12,90 €	
4h30 à 4h45	28,50 €	8,10 €	17,10 €	13,00 €	
4h45 à 5h	30,00 €	8,30 €	17,20 €	13,10 €	
5h à 5h15	41,50 €	8,50 €	17,30 €	13,20 €	
5h15 à 5h30	42,50 €	8,70 €	17,40 €	13,30 €	
5h30 à 5h45	43,50 €	8,90 €	17,50 €	13,40 €	
5h45 à 6h	44,50 €	9,10 €	17,60 €	13,50 €	
6h à 6h15	45,50 €	9,30 €	17,70 €	13,60 €	
6h15 à 6h30	46,50 €	9,50 €	17,80 €	13,70 €	
6h30 à 6h45	47,50 €	9,70 €	17,90 €	13,80 €	
6h45 à 7h	48,50 €	9,90 €	18,00 €	13,90 €	
7h à 7h15	49,50 €	10,10 €	18,10 €	14,00 €	
7h15 à 7h30	50,50 €	10,30 €	18,20 €	14,10 €	
7h30 à 7h45	51,50 €	10,50 €	18,30 €	14,20 €	
7h45 à 8h	52,50 €	10,70 €	18,40 €	14,30 €	
8h à 8h15	53,50 €	10,90 €	18,50 €	14,40 €	
8h15 à 8h30	54,50 €	11,10 €	18,60 €	14,50 €	
8h30 à 8h45	55,50 €	11,30 €	18,70 €	14,60 €	
8h45 à 9h	56,50 €	11,50 €	18,80 €	14,70 €	
9h à 9h15	57,50 €	11,70 €	18,90 €	14,80 €	
9h15 à 9h30	58,50 €	11,90 €	19,00 €	14,90 €	
9h30 à 9h45	59,50 €	12,10 €	19,10 €	15,00 €	
9h45 à 10h	60,50 €	12,30 €	19,20 €	15,10 €	
10h à 10h15	61,50 €	12,50 €	19,30 €	15,20 €	
10h15 à 10h30	62,50 €	12,70 €	19,40 €	15,30 €	
10h30 à 10h45	63,50 €	12,90 €	19,50 €	15,40 €	
10h45 à 11h	64,50 €	13,10 €	19,60 €	15,50 €	
11h à 11h15	65,50 €	13,30 €	19,70 €	15,60 €	
11h15 à 11h30	66,50 €	13,50 €	19,80 €	15,70 €	
11h30 à 11h45	67,50 €	13,70 €	19,90 €	15,80 €	
11h45 à 12h	68,50 €	13,90 €	20,00 €	15,90 €	
12h à 24h	77,50 €	18,00 €	20,10 €	18,00 €	
2 jours	78,60 €	30,00 €	34,00 €	26,00 €	
3 jours	114,00 €	40,00 €	49,40 €	36,00 €	
4 jours	144,00 €	50,00 €	62,40 €	46,00 €	
5 jours	174,00 €	60,00 €	75,40 €	51,00 €	35,00 €
6 jours	198,00 €	70,00 €	85,80 €	56,00 €	35,00 €
7 jours	222,00 €	80,00 €	96,20 €	61,00 €	35,00 €
8 jours	246,00 €	90,00 €	106,60 €	66,00 €	40,00 €
9 jours	270,00 €	100,00 €	117,00 €	71,00 €	45,00 €

Tarifs TTC	Dépose Express	P1 & P2 Confort	P4 Premium	P0 & P3 Longue Durée	P5 Longue Durée A partir de 5 j Exclusivité Web
10 jours	294,00 €	110,00 €	127,40 €	76,00 €	50,00 €
11 jours	324,00 €	120,00 €	140,40 €	81,00 €	55,00 €
12 jours	354,00 €	130,00 €	153,40 €	86,00 €	60,00 €
13 jours	384,00 €	140,00 €	166,40 €	91,00 €	65,00 €
15 jours	444,00 €	160,00 €	192,40 €	101,00 €	75,00 €
16 jours	474,00 €	170,00 €	205,40 €	106,00 €	80,00 €
17 jours	504,00 €	180,00 €	218,40 €	111,00 €	85,00 €
18 jours	534,00 €	190,00 €	231,40 €	116,00 €	90,00 €
19 jours	564,00 €	200,00 €	244,40 €	121,00 €	95,00 €
20 jours	594,00 €	210,00 €	257,40 €	126,00 €	100,00 €
21 jours	624,00 €	220,00 €	270,40 €	131,00 €	105,00 €
22 jours	654,00 €	230,00 €	283,40 €	136,00 €	110,00 €
23 jours	684,00 €	240,00 €	296,40 €	141,00 €	115,00 €
24 jours	714,00 €	250,00 €	309,40 €	146,00 €	120,00 €
25 jours	744,00 €	260,00 €	322,40 €	151,00 €	125,00 €
26 jours	774,00 €	270,00 €	335,40 €	156,00 €	130,00 €
27 jours	804,00 €	280,00 €	348,40 €	161,00 €	135,00 €
28 jours	834,00 €	290,00 €	361,40 €	166,00 €	140,00 €
29 jours	864,00 €	300,00 €	374,40 €	171,00 €	145,00 €
30 jours	894,00 €	310,00 €	387,40 €	176,00 €	150,00 €
31 jours	924,00 €	320,00 €	400,40 €	181,00 €	155,00 €
Par jour supplémentaire	30,00 €	10,00 €	13,00 €	5,00 €	5,00 €

d. Frais de réservation en ligne

- Par réservation 3,00 €

6. Redevances parkings loueurs de véhicules (Montant HT)

- Par place et par an 820,00 €

7. Redevances aire de stockage loueurs de véhicules, Parking P5 (Montant HT)

- Par place et par période indivisible

- Hiver (de novembre à mars) 90,00 €

- Eté (d'avril à octobre) 240,00 €

8. Redevances parkings pour entreprises exerçant une activité permanente sur site (Montant HT)

- Par véhicule et par an* 196,81 €

Les abonnements sont strictement personnels et nominatifs. Le prêt de la carte constitue une infraction au règlement des parkings et peut entraîner la suspension de l'abonnement.
* Hors loueurs de véhicules.

9. Tarif parking pour opérations spéciales (Montant TTC)

Privatisation de places de parking : une majoration de 30% est applicable sur le tarif parking public en vigueur.

Pour les vols charters (vols vacances), une remise de 60% est applicable pour le stationnement des véhicules des passagers.

L'aéroport de Biarritz-Pays Basque est amené à organiser des opérations commerciales (jeux concours, tirages au sort...) et pourra à cette occasion offrir du parking afin de remercier ses clients pour leur fidélité.

10. Accès à la station des taxis et des VTC (Montant HT)

- Droit d'accès par véhicule 202,18 €

Les professionnels s'engagent en tant que partenaires de confiance à respecter les dispositions de la charte qualité de l'Aéroport pour les VTC et le règlement intérieur de l'arrêté préfectoral de l'Aéroport pour les taxis avec autorisation de stationnement et les taxis réservés.

11. Gare routière, tarif par touchée (Montant HT)

Une redevance d'accès à la gare routière est applicable pour les véhicules de transport réguliers, occasionnels et de tourisme.

- Lignes urbaines et intra urbaines 0,79 € *

* Tarif révisable sur la base des coûts réels et du nombre de passages.

Services librement organisés et cars de tourisme :

- Plus de 2 500 touchées par an 4,00 €
- Entre 500 et 2 500 touchées par an 4,50 €
- Moins de 500 touchées par an 5,00 €

12. Badge d'accès aux parkings (montant hors taxe)

- Fourniture d'un badge 10,00 €

IV. MODALITES PARTICULIERES

1. Assurance : Exonération et limite de responsabilité.

Quelle qu'en soit la cause, la responsabilité éventuelle de l'Aéroport sera limitée aux seuls dommages directs et à l'exclusion des dommages immatériels consécutifs et non consécutifs et ce dans la limite des plafonds contractuels des assurances souscrites.

- Concernant les opérations d'assistance en escale, elles sont régies par les dispositions du contrat type IATA SGHA 2008/2013 et notamment par son article 8 relatif aux responsabilités et indemnisations.

- Concernant les aéronefs ou véhicules terrestres à moteur stationnés sur l'Aéroport, ils demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou détenteur, l'exploitant aéroport n'endossant pas la qualité de gardien.

- Concernant l'occupation du domaine public aéroportuaire, elle est conditionnée à la délivrance par l'Aéroport d'une convention d'occupation temporaire.

2. Règlement des factures

Les redevances et prestations de services sont, par principe, payables au comptant pour toutes les sociétés ou les particuliers, sur présentation d'un relevé et remise d'une quittance.

Une demande d'ouverture de compte Client peut cependant être présentée au gestionnaire de l'aéroport.

L'ouverture d'un compte peut être envisagé lorsque :

- Les opérations facturées ont un caractère permanent,
- Les montants facturés sont suffisants pour justifier la tenue d'un compte,
- L'exploitant dispose d'une garantie suffisante en matière de paiement des factures.

Frais de facturation : L'établissement d'une facture donne lieu à l'application de frais de facturation d'un montant de 7,62 € HT pour couverture des coûts administratifs de rédaction et d'expédition de facture.

Majoration pour défaut de paiement au comptant : si une société ou un particulier ne disposant pas d'un compte client omet de régler les redevances et prestations de services au comptant, une somme forfaitaire de 20 € HT sera appliquée en sus des frais de facturation précités.

3. Mode de règlement

Le règlement des factures, exclusivement en euro (€), peut s'effectuer :

- Par espèces,
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du **Trésorier Anglet Adour Océan**,
- Par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Mastercard, AMEX),
- Par virement bancaire sur le compte **Banque de France** référencé ci-après :

- RIB : 30001 00178 G6400000000 82
- Code Iban : FR89 3000 1001 78G6 4000 0000 082
- Code BIC : BDFEFRPPCCT

Il est **important** d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / date / n° facture)

4. Délai de règlement

Les factures sont payables dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur date de réception.

5. Dépassement du délai de règlement des factures

En cas de dépassement du délai de règlement, le débiteur est redevable à l'égard de l'Aéroport de pénalités de retard et d'une indemnité pour frais de recouvrement.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité pour frais de recouvrement est fixée forfaitairement à 40 euros.

6. Retenue au sol

Indépendamment des pénalités pour retard de paiement et de l'indemnité pour frais de recouvrement, la transmission au service contentieux d'une facture aéronautique impayée entraîne la mise en œuvre de la procédure prévue par l'Article R.224-4 du Code de l'Aviation Civile ci-après :

Les redevances sont dues par le seul fait de la mise à disposition de personnel et/ou de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillages qu'elles rémunèrent.

En cas de non-paiement des redevances, dues par l'exploitant de l'aéronef, l'exploitant de l'aéroport est admis à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige.

7. Mise en application

Le présent barème est applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont annulées, à partir de cette date toutes dispositions contraires qui pourraient être contenues dans les textes précédemment en vigueur.

V.TARIF ASSISTANCE VOLS COMMERCIAUX NON REGULIERS HORS BUSINESS AVIATION (CHARTERS) (Montant HT)

Catégorie	Touchée commerciales HT	Touchées techniques HT
1 Inférieur à 20 sièges	415,00 €	207,00 €
2 De 21 à 50 sièges	805,00 €	402,00 €
3 De 51 à 100 sièges	1 237,00 €	618,00 €
4 De 101 à 150 sièges	1 901,00 €	950,00 €
5 De 150 à 210 sièges	2 439,00 €	1 219,00 €
6	3 818,00 €	1 909,00 €
7	6 787,00 €	3 393,00 €
8	9 545,00 €	4 772,00 €

1. Prestation de matériel

a. Par ¼ H indivisible

- Groupe électrique Aviation Commerciale 28,50 €
 Un forfait GPU de 60 minutes est compris dans l'assistance.
 Groupe électrique autonome mobile 28V

b. Par opération

Groupe à air (par démarrage d'aéronef)	280,00 €
Tractage ou push	180,00 €
Tracteur + chariot	50,00 €
Escabeau	99,00 €
Vidange toilettes	36,00 €
Eau potable	36,00 €
Sac de lest 25 kg	13,00 €
Nettoyage standard ½ tour	110,00 €
Nettoyage standard night stop	285,00 €
Nettoyage COVID ½ tour	195,00 €
Nettoyage COVID night stop	408,00 €
- Dégivrage	
- De 0 à moins de 7 tonnes	700,00 €
- De 7 à moins de 21 tonnes	1200,00 €

- A partir de 21 tonnes 1400,00 €

c. DCS

- Creation DCS	79,00 €
- Frais de DCS	
Altea GHCM point à point par passager	0,96 €
Altea GHCM correspondances par passager	1,20 €

2. Prestation de personnels

- Coordination et supervision de vol (trafic) 82,00 €

3. Majorations diverses

- Retard, déroutement, préavis inférieur à 2 h du vol programmé : 50%

- Avance sur frais : 15%

- Pour toute annulation d'un vol prévu sur l'aéroport de Biarritz-Pays Basque à moins de 24h du départ ou de l'arrivée, il sera facturé 50% du forfait touché.
Dans tous les cas, l'heure de prise en compte de l'annulation sera déterminée par l'horaire de réception du mail envoyé à l'adresse : cep@biarritz.aeroport.fr